ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chevaux de course

Question écrite n° 471

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des entraîneurs de chevaux de course. Cette activité est l'une des rares filières agricoles à maîtriser dans son intégralité le cycle biologique de l'élevage. Dans ce cycle, l'entraîneur joue un rôle déterminant mais son activité, strictement de main-d'oeuvre, connaît des problèmes d'existence. Il semble en effet souhaitable qu'elle puisse être reconnue comme une activité agricole à part entière. Les entraîneurs d'écurie de chevaux de course pourraient dans ces conditions déclarer leurs revenus dans la catégorie des bénéfices agricoles, alors qu'aux termes de la doctrine administrative ils sont soumis au régime du BNC. De même que les éleveurs intégrés, cette reconnaissance en tant qu'activité agricole permettrait aux entraîneurs de bénéficier des différentes aides économiques liées à l'agriculture. Il lui demande en conséquence quelle suite il envisage de donner à ce dossier.

Texte de la réponse

En 1996, la définition de l'agriculteur à titre principal a été élargie pour intégrer la définition communautaire. Auparavant, seules les activités concernant strictement les activités de production agricole permettaient de caractériser l'agriculteur à titre principal au sens des aides à l'installation. Désormais, les activités de dressage et d'entraînement des chevaux jusqu'à l'âge de cinq ans sont couvertes par la définition des activités agricoles. Cela permet à ces professionnels de solliciter les aides à l'installation des jeunes agriculteurs et à la modernisation des exploitations. En outre, un groupe de travail composé des représentants des organisations professionnelles intéressées et des départements ministériels en charge de l'agriculture et du budget a été mis en place pour étudier les difficultés soulevées par l'application des règles fiscales régissant les activités liées aux chevaux de course.

Données clés

Auteur : M. Jean-François Chossy
Circonscription : Loire (7e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 471
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2224
Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3545